

Compte rendu de la rencontre de présentation de la modification N°3 du PLUH du 16 avril 2021

Cette réunion avait pour objectif de présenter le cadre et les enjeux de la modification n°3 du PLU-H et de préciser le processus de concertation. Participaient à cette réunion :

- Béatrice Vessilier, vice-présidente Urbanisme et cadre de vie
- Pierre Athanaze, vice-président Environnement, protection animale et prévention des risques
- Renaud Payre, vice-président Habitat, logement social et politique de la ville
- Laurence Boffet, vice-présidente Participation et initiatives citoyennes

Une modification du PLUH n'est pas une remise en cause ni une révision, c'est une opération qui permet de réajuster les différentes préconisations en fonction de l'évolution urbaine ou des orientations métropolitaines.

Rappel

Le Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) qui oriente le PLUH s'appuyait d'autres « défis »

- 1 Le défi métropolitain : Développer l'attractivité de l'agglomération
- 2 Le défi économique : Soutenir le dynamisme économique pour la création de richesses et d'emplois
- 3 Le défi de la solidarité : Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants
- 4 le défi environnemental : Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants

La modification s'applique plus particulièrement sur l'économie, la solidarité et l'environnement..Le projet peut être consulté

Sur le site de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/services/procedures-plu-h.html>

Ou plus simplement sur le site du Comité : <https://www.cqcv.fr/>

En résumé et d'une manière synthétique :

Pour le défi environnemental :

- Amplifier le développement des mobilités économes en énergie et pollution
- Augmenter la végétalisation, les zones urbaines de pleine terre, les espaces verts et boisés
- Aménager un cadre de vie de qualité associant valeur patrimoniale et nouvelle forme urbaine
- Améliorer la santé et la sécurité dans l'organisation urbaine (gestion des risques)
- Limiter les déchets

Pour le défi de la solidarité

- Maintenir un haut niveau de production de logement en garantissant une répartition solidaire de l'effort de construction
- Développer l'offre de logements à prix abordable, selon un principe de mixité sociale
- Rééquilibrer le pourcentage de logements sociaux sur l'ensemble des communes
- Améliorer la qualité du parc de logement et du cadre de vie

Pour le défi économique

- Favoriser le maintien de l'activité économique « dans la ville »
- Promouvoir et aidé un développement commercial durable
- Valoriser l'agriculture péri-urbaine et de proximité

- Compléter les outils de protections végétales par des EBC ou des EVV sur de nombreux terrains privés du territoire communal (arbres remarquables notamment rue Viret, rue de Bruxelles, rue du 4 août, rue Octavie...).
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville » •
- Prolonger le linéaire toutes activités au droit du 42 place des Maisons Neuves jusqu'à la rue Rhônât. • Inscription d'un linéaire toutes activités afin de préserver des rez-de-chaussée actifs le long de la rue du 8 mai 1945.
- Aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de services et d'équipements-
- Renforcer l'efficacité des protections patrimoniales en créant de nouveaux Périmètres d'Intérêt Patrimonial. Créer de nouvelles protections sur des bâtiments présentant des qualités patrimoniales.
- Supprimer la traduction au PLU-H du projet ARENA rue Marcel Cerdan, le projet d'aménagement ayant été abandonné sur ce site. Prendre en compte les équipements existants et maintenus sur le site. Compléter par un emplacement réservé pour équipement public
- Définir précisément le projet de démolition/ reconstruction sur le site de la résidence Bonneterre rue de France
- Modifier le zonage AU1 sur l'îlot Mazoyer (à Croix Luizet) en mutation. Définir les orientations d'aménagement. Prévoir des emplacements pour la réalisation d'équipements publics et préserver le jardin partagé
- Actualiser précisément les orientations d'aménagement afin d'accompagner le renouvellement urbain du secteur Grandclément. Créer un emplacement réservé au bénéfice de la ville pour le futur groupe scolaire rue des Fleurs
- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre
- Augmenter la largeur de l'emplacement réservé de voirie n°75 à 25 m entre la rue de la Pouponnière et la place Kimmerling pour permettre le passage d'un transport en commun en site propre
- Inscrire un emplacement réservé pour cheminement piétons et cycles au bénéfice de la ville pour l'élargissement du passage Rey.

Différents points concernent plus particulièrement le quartier de Cusset,

- la requalification du zonage sur le terrain de l'ex-ARENA. La création d'un emplacement réservé pour un équipement public est une bonne chose. Nous précisons dans le dossier de concertation comment nous entendons un équipement public et de quelle manière les habitants devront être consultés pour son élaboration.
- La volonté de renforcer les protections patrimoniales va tout à fait dans le sens de notre réflexion, et nous interviendrons dans la concertation pour rappeler certains lieux et bâtiments qui n'ont pas été pris en compte dans le PLUH d'origine. Par exemple le portail du stade George Lyvet et l'élément de porte des fortifications.

JPMasson 16/04/21

Pour ce qui concerne Villeurbanne : La ville a transmis un certain nombre de pistes propres à la cité

- Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue, en renforçant la présence de nature en ville